

Mouvement départemental 2026

Demande de bonification au titre du Parent isolé (PI)

Document à transmettre avec les pièces justificatives
à partir du **lundi 09 mars 2026** et au plus tard le **mardi 31 mars 2026**
uniquement par courriel : mvt1d-diper40@ac-bordeaux.fr

Bonification attribuée à partir d'une distance kilométrique minimum de 40 kms entre les domiciles des parents
aux enseignants affectés en 2024/2025 à TPD, REA, ou PRO
Bonification non attribuée aux professeurs des écoles stagiaires en 2025/2026

Renseignements sur l'enseignant

Nom et prénom

Lieu d'affectation (école et commune)
pour l'année scolaire 2024-2025

Domicile (adresse complète)
pour l'année scolaire 2025-2026

Date de début d'exercice de l'autorité parentale exclusive

Renseignements sur les conditions de vie de l'enfant susceptibles d'être améliorées

Préciser le motif de la demande (lieu de garde, proximité
de la famille, amis,...)

Nom, prénom et adresse complète de la personne ou de
l'institution chargée de faciliter la garde de l'enfant

Renseignements sur les enfants mineurs à charge au 31/08/2025

Nom	Prénom	Date de naissance

Fait à, le

Signature de l'enseignant